

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Communauté de communes La Domitienne

Séance du mercredi 13 novembre 2019

Délibération N° 19.189.1	ı
En exercice	37
Présents	27
Votants	32
Pour	32
Contre	0
Abstention	0

POLE RESSOURCES - SERVICE FINANCES

BUDGET ANNEXE DU PORT DÉPARTEMENTAL VENDRES EN DOMITIENNE LE CHICHOULET – EXERCICE 2019 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Date de la convocation: 07/11/2019

L'an deux mille dix-neuf Et le 13 novembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**.

- 27 Conseillers communautaires présents: madame Marguerite ALAZET, madame Danielle ALEXANDRE, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Thierry BEUSELINCK, madame Danièle BOSCH-LAURENS, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Charlette CHASTAN, madame Odile CORBIERE, madame Marcelle COUDERC, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Cathy LIMORTE, monsieur Bernard MARTIN, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, monsieur André RAYNAUD, madame Yannick RODIERE, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, monsieur Marc SINGLA, madame Brigitte SOULET, monsieur Philippe VIDAL.
- **5 Conseillers communautaires absents représentés:** monsieur Pierre CROS (représenté par madame Yannick RODIERE), monsieur Bruno DAMBLEMONT (représenté par madame Marcelle COUDERC), monsieur Michel LEFROU (représenté par monsieur Alain CASTAN), monsieur Michel SANCHEZ (représenté par madame Brigitte SOULET), madame Martine SIGNOUREL (représentée par monsieur Serge PESCE).
- **5 Conseillers communautaires absents excusés :** madame Elodie AGOSTINHO, monsieur Bernard FABRE, monsieur Pascal LOUBET, madame Brigitte MARTINEZ, madame Maryline TUCA.

Secrétaire de séance : madame Yannick RODIERE.

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire de la Communauté de communes La Domitienne

Séance du mercredi 13 novembre 2019

Budget annexe du Port départemental Vendres en Domitienne Le Chichoulet - Exercice 2019 - Décision modificative n°1

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-1, L. 1612-9, L. 1612-10, L. 5111-1, L. 5210-1, L. 5210-4 et L. 5214-1;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe du Port départemental Vendres en Domitienne;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la délibération n° 19.005.1 du 20 février 2019 concernant le rapport d'orientation budgétaire 2019:

Vu la délibération n° 19.060.1 du 11 avril 2019 concernant l'approbation et le vote du compte de gestion 2018 du budget annexe du Port départemental Vendres en Domitienne;

Vu la délibération n° 19.061.1 du 11 avril 2019 concernant l'approbation et le vote du compte administratif 2018 du budget annexe du Port départemental Vendres en Domitienne ;

Vu la délibération n° 19.062.1 du 11 avril 2019 d'affectation des résultats 2018 pour le budget annexe du Port départemental Vendres en Domitienne;

Vu la délibération n° 19.063.1 du 11 avril 2019 approuvant le budget primitif 2019 du budget annexe du Port départemental Vendres en Domitienne :

Considérant qu'afin de poursuivre dans des conditions optimales l'exploitation du Port du Chichoulet à Vendres, il est nécessaire de prendre une décision modificative pour permettre des ajustements budgétaires ;

Considérant que ces ajustements ne concernent que la section d'exploitation ;

Sur le rapport et l'exposé de monsieur Jean-François GUIBBERT, 6ème vice-Président, Après en avoir délibéré, Sur 32 membres présents ou représentés au moment du vote, A l'unanimité,

I. APPROUVE les ajustements budgétaires au travers de la décision modificative n°1 du budget annexe du Port départemental Vendres en Domitienne 2019, telle que présentée ci-dessous :

SECTION D'EXPLOITATION		DEPENSES		RECETTES		
Désignation		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
Chapitre	011	Charges à caractère général	1 130,00€			
Chapitre	012	Charges de personnel et frais assimilés		8 000,00€		
Chapitre	66	Charges financières	2 370,00€			
Chapitre	67	Charges exceptionnelles		700,00€		
Chapitre	70	Ventes produits fabriqués, prestations			4 000,00€	
Chapitre	77	Produits exceptionnels				9 200,00 €
TOTAL		3 500,00 €	8 700,00 €	4 000,00 €	9 200,00 €	
		5 200,00 €		5 200,00 €		

- II. CONFIRME que les crédits sont votés par chapitre pour la section d'exploitation.
- **III. CHARGE** monsieur le Président de transmettre la présente délibération à l'ensemble des communes membres de la Communauté de communes.
- **IV. AUTORISE** monsieur le Président à signer tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **V. CHARGE** monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne et à sa communication aux communes membres.
- **VI. INFORME** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP

